Image not found or type unknown

Questions relatives à l'audition consulaire de l'époux étranger.

Par **kamel03**, le **20/08/2009** à **20:44**

Cher Internaute,

Je me permets de vous écrire ce mail quant à des questions relatives que nous nous posons mon époux et moi-même et qui sont celles qui seront émises par l'Autorité Consulaire du Consulat Général de France à ORAN, cela dans le cadre et le suivi de notre Mariage Civil. En effet, je suis de nationalité française et lui algérienne, plus âgée de 16 ans et je crains donc à juste titre que notre différence d'âge constitue un handicap et soit le critère idéal à cibler par l'Officier d'Etat Civil français ce jour-là. A ce sujet, son audition est prévue le 26 Août 2009 à 9h30. Me concernant, la mienne a été instruite par le Maire de ma commune en France. Pour information complémentaire, je suis âgée de 44 ans et lui de 28. Par avance, je vous remercie de votre aimable attention et du contenu de votre réponse. Je vous prie donc de bien vouloir recevoir Cher Internaute, l'expression de ma considération la plus courtoise. L.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés